

FLASH INFO

Séance décisive du CNCFS pour la réglementation des nuisibles

Issy-les-Moulineaux, le 3 avril 2015

Le CNCFS a été réuni le **jeudi 2 avril 2015**.

Une minute de silence a été observée en mémoire du Président **Jean-Paul BOIDOT**, membre du CNCFS.

La FNC a renouvelé son incompréhension à propos de l'analyse faite par le ministère de l'Ecologie sur la demande de **dérogation** présentée pour la chasse des oies en février.

La FNC s'est étonnée des propos de la ministre lors de la loi sur la biodiversité selon lesquels le **CNCFS** n'avait jamais demandé à être maintenu. Monsieur Laurent ROY a cependant rappelé que, lors d'une précédente séance, le CNCFS avait exprimé son opposition concernant la modification de sa composition et la nouvelle organisation de la gouvernance dans le projet de loi sur la biodiversité.

L'ordre du jour comportait tout d'abord l'examen d'un arrêté ministériel fixant la **liste des oiseaux protégés**. Le droit en vigueur n'est pas modifié et il s'agit simplement d'une adaptation technique. A noter cependant que les deux représentants des associations environnementalistes se sont abstenus au motif que ce texte rendrait plus compliquée la tâche des agents verbalisateurs...

Le Conseil a ensuite entendu une communication des services de l'Etat sur la réintroduction de la **gélinotte des bois** dans le Val d'Aran en Espagne.

Le projet d'arrêté ministériel visant à permettre aux **agents de l'ONF** d'assurer des battues administratives dans les forêts domaniales sur ordre des préfets a soulevé l'opposition massive du CNCFS. Les représentants des chasseurs, les lieutenants de louveterie et les agriculteurs se sont élevés contre ce texte (4 voix pour, 14 contre et 4 abstentions). Il a été demandé au ministère de ne pas sortir les agents de l'ONF du droit commun et de ne pas créer un précédent qui serait regrettable.

Le premier projet d'arrêté sur les nuisibles était relatif aux **espèces non indigènes**. Cet arrêté ne posait pas de difficulté particulière et a été adopté très largement, sans opposition et avec seulement deux abstentions, celles des deux associations environnementalistes.

A l'occasion de ce texte, les représentants des chasseurs ont demandé à l'administration que les préfets agissent en concertation avec les chasseurs, les piégeurs et les agriculteurs lorsqu'ils envisagent d'interdire certains pièges dans les zones à loutres et à castors. L'administration a pris acte et devrait donner satisfaction à cette demande. La FNC a également sollicité l'édiction d'un texte pénal dont la spécificité viserait à réprimer le vandalisme contre les pièges et autres matériels de destruction des nuisibles. L'administration a pris acte de cette demande.

Le CNCFS s'est ensuite penché très longuement sur les **listes départementales d'espèces nuisibles**.

En débat préliminaire, la FNC a protesté vivement contre la **limitation du nombre de fusils** prévue par l'arrêté ministériel pour la destruction des nuisibles. Elle a fourni les résultats d'une enquête interne. A priori, le texte à venir ne devrait pas comporter de limitation du nombre de fusils. De même, la FNC a souhaité une modification du champ géographique dans lequel s'exerce la destruction et a proposé au ministère une rédaction plus pragmatique. Enfin, un débat assez vif a divisé l'administration d'une part et les représentants des chasseurs et des agriculteurs d'autre part quant à l'application de l'arrêté du 14 mai 2014 relatif à la lutte contre le campagnol.

FLASH INFO

Le CNCFS a ensuite examiné les listes départementales qui composeront la réglementation à compter du **1er juillet 2015**.

La FNC, les agriculteurs et les piégeurs ont présenté de nombreuses critiques mais également de nombreuses propositions pour corriger, compléter ou amender les projets ministériels, département par département, espèce par espèce.

Il devrait en résulter plusieurs améliorations assez notables du texte de départ.

C'est la raison pour laquelle les représentants des chasseurs ont voté favorablement pour ce texte, en assortissant ce vote positif des réserves et des critiques formulées lors de la séance.

Le prochain CNCFS sera réuni le **18 juin 2015**.